



::: CYCLE :::

CYCLE SPÉCIALISANT EN DROIT IMMOBILIER

**LES 06 FÉVRIER, 27 MARS,
29 MAI, 26 JUIN, 18 SEPTEMBRE
ET 06 NOVEMBRE 2026**

:: VISIOCONFÉRENCE ::

**VALIDATION
3H/ATELIER**

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

NIVEAU : 2

PRÉREQUIS : Disposer des connaissances et de la pratique professionnelle élémentaire



■■■ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ■■■

- Identifier l'impact du droit de l'environnement sur le droit immobilier
- Appréhender les obligations et responsabilité des constructeurs
- Appréhender les règles fondamentales des baux réels
- Maîtriser les règles de gestion d'une copropriété
- Identifier différents outils de gestion du patrimoine immobilier
- Décrypter les règles d'expulsion

TYPE DE FORMATION : visioconférence

NIVEAU : 2

PRÉ-REQUIS : Disposer des connaissances et de la pratique professionnelle élémentaire

DURÉE DE LA FORMATION :

6 demi-journées

6 ateliers de 3 heures

Les 06 février, 27 mars, 29 mai et 26 juin, 18 septembre et 06 novembre 2026

NOMBRE D'HEURES VALIDÉES :

18h pour la totalité du cycle

3h pour chaque atelier

MÉTHODOLOGIE :

Exposé théorique illustré des dernières jurisprudences, d'exemples pratiques et cas pratiques chiffrés

■■■ INTERVENANTS ■■■

Me A.-C. HAMDI,
Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

Me A.-Ch. MAILLARD,
Avocat au Barreau de Marseille

Mme M. PAINCHAUX,
Professeur au CNAM Paris

Me D. DEL PRETE,
Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

Me A.-C. NAUDIN,
Avocat au Barreau de Marseille

Me B. NAUDIN,
Avocat au Barreau de Marseille

PROGRAMME DU CYCLE

■■■ ATELIER I ■■■ IMMOBILIER ET PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Vendredi 06 février 2026

14H - 17H

Mme M. PAINCHAUX,
Professeur au CNAM Paris

Objectifs :

- Identifier l'impact du droit de l'environnement sur le droit immobilier
- Savoir utiliser ces règles en pratique

Programme :

- I - Identifier les mesures portant renforcement de la performance énergétique et environnementale des immeubles
- II - Appréhender les infrastructures de recharge et intermodalités

::: ATELIER II ::: RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE DES CONSTRUCTEURS

Vendredi 27 mars 2026

14H - 17H

Me C. HAMDI,
Avocat au Barreau
d'Aix-en-Provence

Objectifs :

- Appréhender les obligations et responsabilité des constructeurs
- Distinguer les assurances construction
- Identifier les points de vigilance et les erreurs à éviter

Programme :

- I - Les obligations des constructeurs
- II - Les responsabilités des constructeurs
- III - Les assurances construction

::: ATELIER III ::: LES RÈGLES FONDAMENTALES DES BAUX RÉELS ET DES BAUX ADMINISTRATIFS. ASPECTS JURIDIQUES ET FISCAUX

Vendredi 29 mai 2026

14H - 17H

Me D. DEL PRETE,
Avocat au Barreau
d'Aix-en-Provence

Objectifs :

- Appréhender les spécificités des baux réels et des baux administratifs
- Identifier les aspects juridiques et fiscaux

Programme :

- I - Définitions et principales caractéristiques juridiques
- II - Aspects fiscaux
- III - Spécificités du bail emphytéotique administratif

::: ATELIER IV ::: LA GESTION DE LA COPROPRIÉTÉ

Vendredi 26 juin 2026

14H - 17H

Me B. NAUDIN,
Avocat au Barreau
de Marseille

Objectifs :

- Identifier les grands principes et les règles de gestion des copropriétés
- Analyser les copropriétés en difficulté

Programme :

- I - Gestion administrative, financière et technique de la copropriété
- II - Prévention et gestion des litiges
- III - Comprendre les enjeux actuels (transition énergétique, rénovation, obligations légales nouvelles)

::: ATELIER V ::: LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

**Vendredi 18 septembre
2026**

14H - 17H

**Me A.-Ch. MAILLARD,
Avocat au Barreau
de Marseille**

Objectifs :

- Identifier les règles de gestion juridique du patrimoine (bâti et à bâtir)
- Appréhender les règles d'optimisation fiscale du patrimoine

Programme :

- I - La gestion juridique et fiscale du patrimoine bâti
- II - La gestion juridique et fiscale du patrimoine à bâtir

::: ATELIER VI ::: LA SORTIE FORCÉE DES OCCUPANTS

**Vendredi 06 novembre
2026**

14H - 17H

**Me A.-C. NAUDIN,
Avocat au Barreau
de Marseille**

Objectifs :

- Identifier les procédures d'expulsion sur des biens privés
- Appréhender l'expulsion du domaine public

Programme :

- I - Procédures d'expulsions

::: TARIFS ET PRISE EN CHARGE :::

Cette formation peut être souscrite dans le cadre des Abonnements annuels EDASE 12 h et 24 h.

Pour tout savoir sur nos abonnements : Cliquez [ICI](#)

TARIFS* pour 3h de formation continue validées	
AVOCAT CONFIRMÉ POUR UN ATELIER - 3H	60€
JEUNE BARREAU POUR UN ATELIER - 3H	60€
AVOCAT CONFIRMÉ POUR LE CYCLE - 18H	300€
JEUNE BARREAU POUR LE CYCLE - 18H	300€

* Formation prise en charge au FIFPL collectif. Pas de prise en charge à titre individuel possible.

::: INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE ! :::

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat :

Date limite d'inscription : 2 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

ATELIER I · 06 FÉVRIER
Immobilier et performance
énergétique [ICI](#)

ATELIER II · 27 MARS
Responsabilité et assurance des
constructeurs [ICI](#)

ATELIER III · 29 MAI
Les règles fondamentales
des baux réels et des baux
administratifs. Aspects
juridiques et fiscaux [ICI](#)

ATELIER IV · 26 JUIN
La gestion de la copropriété [ICI](#)

ATELIER V · 18 SEPTEMBRE
La gestion du patrimoine
immobilier [ICI](#)

ATELIER VI · 06 NOVEMBRE
La sortie forcée des occupants
[ICI](#)

LE CYCLE COMPLET [ICI](#)

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »

Tuto de téléchargement [ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

EDASE – ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST
Service Inscription Formation Continue
61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

Date limite d'inscription et de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 – e-mail : inscriptionfc@edase.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

... CYCLE ...

CYCLE SPÉCIALISANT EN DROIT IMMOBILIER

Les 06 février, 27 mars, 29 mai, 26 juin, 18 septembre et 06 novembre 2026

Bulletin à compléter et à retourner 2 jours ouvrés avant la formation, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante :

61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Département de naissance :

Avocat au Barreau de : Numéro de SIRET :

Date de prestation de serment :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Téléphone :

... CHAMP(S) DE COMPÉTENCE À RENSEIGNER ...

Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine
Droit du dommage corporel
Droit des assurances
Droit immobilier
Droit rural
Droit du travail
Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale
Droit pénal
Déontologie

Vie professionnelle
Droit commercial, des affaires et de la concurrence
Droit des sociétés
Droit des associations et des fondations
Droit bancaire et boursier
Droit du crédit et de la consommation
Droit de la fiducie
Droit des garanties, des suretés et des mesures d'exécution
Droit fiscal et douanier

Droit des transports
Droit public
Droit de l'international et de l'Union européenne
Droit des étrangers et de la nationalité
Droit de la santé
Droit de l'environnement
Droit des nouvelles technologies, l'informatique et de la communication
Droit de la propriété intellectuelle
Procédure civile

... JE M'INSCRIS À ...

ATELIER I · 06 FÉVRIER
Immobilier et performance énergétique [ICI](#)

ATELIER II · 27 MARS
Responsabilité et assurance des constructeurs [ICI](#)

ATELIER III · 29 MAI
Les règles fondamentales des baux réels et des baux administratifs [ICI](#)

ATELIER IV · 26 JUIN
La gestion de la copropriété [ICI](#)

ATELIER V · 18 SEPTEMBRE
La gestion du patrimoine immobilier [ICI](#)

ATELIER VI · 06 NOVEMBRE
La sortie forcée des occupants [ICI](#)

LE CYCLE COMPLET [ICI](#)

... TARIFS ...

AVOCAT POUR 1 ATELIER · 60 €
POUR LE CYCLE COMPLET · 300 €

JEUNE BARREAU POUR 1 ATELIER · 60 €
JEUNE BARREAU POUR LE CYCLE COMPLET · 300 €

... MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION ...

J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.

Je réponds au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H.

Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation (a.bocoviz@edase.fr).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre [Guide pratique de la formation continue](#).

Date limite d'inscription et de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : inscriptionfc@edase.fr

:: SE TENIR INFORMÉ DES OFFRES DE FORMATION ::

Toutes les sessions de formation font l'objet d'une plaquette contenant l'ensemble des détails de la formation et le bulletin d'inscription. Elles sont diffusées en format électronique et disponibles en téléchargement dans le catalogue en ligne. Toutes les formations sont publiées sur le site internet de l'Ecole qui est régulièrement mis à jour.

Un relais de diffusion par chaque ordre est également assuré de manière mensuelle.

Newsletter mensuelle

Une newsletter mensuelle est envoyée par le service communication à l'ensemble de ses contacts. Organisée par pôle et matière, vous pouvez rapidement identifier les formations qui vous intéressent et vous inscrire en ligne.

E-mailings ciblés par pôle et/ou matière

En fonction de vos centres d'intérêts, des e-mailings thématiques portant sur des évènements particuliers ou définis par pôle de formation sont également envoyés.

Si vous souhaitez rejoindre notre base de données pour recevoir régulièrement nos offres de formation continue, nous vous invitons à contacter la chargée de communication

(communication@edase.fr), avec les informations suivantes :

- Vos nom et prénom
- Votre Barreau
- Votre / vos centres d'intérêts (liste en page 6)
- Votre adresse email

N'hésitez pas à nous faire vos retours !



61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42

www.edase.fr